

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----§-----

**Département de Loir-et-Cher**

----

**MAIRIE DE VILLEHERVIERS**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 3 septembre 2021 à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Villeherviers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert BESSONNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2021

**PRESENTS :**

Mesdames BRO Natacha, GONTHIER Séverine, MORIN Claudette  
Messieurs AUGER Stéphane, BESSONNIER Hubert, CAVALIE François, DE LOYNES Emmanuel,  
DELORME Hervé

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** DESLANDES Philippe

**ABSENTES EXCUSEES :** AMELIN Cécile, BONAMY Frédérique

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Claudette MORIN

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents pour le vote : 8**

**- Votants : 9**

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 août 2021.

- 1) Lettre de commande pour les travaux de réfection de voirie « Enrobés sur trottoirs du lotissement LA GRANDE COUR »
- 2) Achat d'une pompe de relèvement – La Grande Cour

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter les délibérations 2021/09-03 et 2021/09-04 à l'ordre du jour.**

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 août 2021**

- 1) **Délibération 2021/09-01 – LETTRE DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ENROBES SUR TROTTOIRS DU LOTISSEMENT « LA GRANDE COUR »**

**VU** la délibération 2021/05-03 confiant la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de voie du lotissement « La Grande Cour » à l'entreprise INFRASTRUCTURES CONCEPT,

**VU** la délibération 2021/06-02 approuvant le programme des travaux de réfection de voirie 2021 et autorisant la passation du marché

VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 août 2021 allouant le marché public à la société SOTRAP/EIFFAGE pour son offre d'un montant de 152.901,75€ HT soit 183.482,10€ TTC ;

**VOTE : 9                                  POUR : 9                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et tous documents inhérents au marché, pour la somme de 152.901,75€ HT soit 183.482,10€ TTC.

**DIT** que les crédits correspondants ont été prévus au budget d'investissement de la commune.

2) **Délibération 2021/09-02 – ACHAT D'UNE POMPE DE RELEVEMENT – LA GRANDE COUR**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de racheter une pompe avec barre de guidage. Le devis VEOLIA, d'un montant TTC de 2074,49€ a été transmis au Conseil Municipal en même temps que les convocations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

**VOTE : 9                                  POUR : 9                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis de l'entreprise VEOLIA pour la somme de 1728,74€ HT – 2074,49€ TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget d'assainissement.

3) **Délibération 2021/09-03 – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION**

Monsieur le Maire indique que la cantinière qui devait signer son contrat à compter du 1<sup>er</sup> septembre l'a informé le 30 août au soir qu'elle ne pourrait pas prendre ses fonctions avant le 13 septembre.

Afin de faire face à l'urgence et avoir une cantinière pour la rentrée scolaire le 2 septembre, Monsieur le Maire a dû faire appel à une société d'intérim.

La société ADWORK'S, contactée, a fourni un devis, présenté ce jour. Le montant de la prestation pour deux semaines sur la base de 27h/semaine s'élève à 517,59€ HT par semaine, soit un total pour deux semaines s'élevant à 1035,18€ HT et 1242,22€ TTC.

**VOTE : 9                                  POUR : 9                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTTE** rétroactivement le recours aux contrats de mise à disposition

**VALIDE** le devis de la société ADWORK'S pour la somme de 1035,18€ HT – 1242,22€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de mise à disposition inhérents à cette absence de personnel prioritaire pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie du soir, le temps de trouver une solution pérenne.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de fonctionnement de la commune.



- Point sur les concerts à venir et à programmer en 2022 :  
Madame MORIN mentionne que :
  - a) Le concert « Trio Karoutza » initialement prévu le 8 mai, reprogrammé au 2 octobre en raison de la crise sanitaire, est pour l'instant maintenu.
  - b) Le concert prévu le 6 novembre avec le groupe vocal « Les Mottets » de Gièvres (41) en partenariat avec l'Ecole de trompes de chasse « La Salamandre » de Villeherviers, a dû être annulé ; il devrait être reprogrammé en 2022.
  - c) En remplacement du concert prévu le 6 novembre, le Père Nicolas de la paroisse de Romorantin accepte d'officier une messe de Saint Hubert dans l'église de Villeherviers où nos sonneurs pourront ainsi se produire.
  - d) Pour 2022, il a été décidé de ne pas programmer de concerts « Festillésime41 » subventionnés par le Conseil Départemental, mais de faire appel aux chorales locales (Ecole de musique de Romorantin, Chorale de Loreux (nouvellement créée), ...)

**Prochain Conseil : vendredi 24 septembre 2021 à 19h15**

**Fin de séance :**

**20 h 45**